



■ PARLEMENT
LE PROJET
DE LOI
SUR LES
ARCHIVES



■ CLERMONT-FERRAND
CARREFOUR
MONDIAL
DU COURT
MÉTRAGE



■ GOBELINS
PIERRE
PAULIN,
LE DESIGN
AU POUVOIR

CULTURE COMMUNICATION

LE MAGAZINE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

156



■ Construire une éducation
artistique et culturelle
pour tous les élèves

■ Le projet de loi sur les archives

Permettre aux chercheurs un accès plus rapide aux archives

DESTINÉ À ASSURER UN MEILLEUR ACCÈS AUX ARCHIVES ET UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DE L'ACTION ADMINISTRATIVE, LE PROJET DE LOI RELATIF AUX ARCHIVES A ÉTÉ ADOPTÉ LE 9 JANVIER À L'UNANIMITÉ EN PREMIÈRE LECTURE PAR LES SÉNATEURS. CE TEXTE DOIT ÊTRE MAINTENANT DISCUTÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.



© DAF - FRANÇOIS CARLET-SOULAGES

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
■ A Chartres (Eure-et-Loir),
une jeune lectrice au travail

Le principal objet du projet de loi déposé par la ministre de la Culture et de la Communication devant le Sénat, est double : assurer un meilleur accès aux archives et donner une plus grande transparence à l'action administrative, dans le sens de l'évolution observée chez nos partenaires européens et dans les grands États démocratiques.

Pour réaliser ces objectifs, le texte, tel qu'il a été adopté, concilie les exigences des usagers des archives (chercheurs et grand public) et l'impératif de protection des données individuelles et personnelles. Ainsi, l'affirmation du principe de libre communicabilité des archives publiques est complété par une réduction des délais de communication des documents qui mettent en cause les secrets protégés par la loi, tout particulièrement ceux relatifs à la vie privée des individus. D'une manière générale, il est proposé de ramener les délais de communication, actuellement échelonnés entre trente et cent cinquante ans, à des délais échelonnés entre vingt-cinq et cent ans.

La volonté de transparence apparaît également dans le souci de mieux articuler les nouvelles dispositions avec celles des autres textes relatifs à la communication des documents publics et à l'information du citoyen : la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, celle du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et surtout celle du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs. Cette articulation, souhaitée par tous les utilisateurs, était devenue une nécessité incontournable.

Le projet vise également à assurer une meilleure protection des archives. S'agissant des archives privées classées, il aligne leur régime sur celui des objets mobiliers classés. En vue de renforcer les sanctions pénales et administratives contre les vols et les dégradations, le gouvernement a proposé un amendement qui complète et modifie le code pénal : il donne une définition plus large et plus cohérente de la notion de biens culturels ; il étend la protection pénale spécifique de ces biens en cas de vol, hypothèse en pratique plus fréquente que les destructions ou dégradations ; il prévoit des pénalités adaptées de peines de prison et d'amendes, ces dernières pouvant représenter jusqu'à la moitié de la valeur des biens volés, détruits ou détériorés, comme c'est le cas en matière de recel.

Florence Barreto (avec Pierre Fournié)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

■ Salle de lecture à Saint-Lô (Manche)



© DAF - FRANÇOIS CAFILET-SOULAGES

L E P O I N T
F O R T

Actualités

Le point fort : Permettre aux chercheurs un accès plus rapide aux archives
p.2

Culture : Les BIS de Nantes poursuivent le débat sur le spectacle
p.4

Médias : Donner un nouvel élan à la création audiovisuelle
p.6

Régions : Un « Lorrain » en Lorraine
p.8

Monde : Les premiers événements ont reçu le label européen
p.10

Dossier

Construire une éducation artistique et culturelle pour tous les élèves
p.12

Magazine

Focus : Des Cinés la vie, ou le 7^e art au service des jeunes
p.16

Grand angle : Le festival de Clermont-Ferrand, carrefour mondial du court métrage
p.18

Premiers pas : La magie d'un grand orchestre offerte à tous
p.20

Portrait : Pierre Paulin, le design au pouvoir
p.22

Directeur de la publication : Jean-François Hebert

Chef du département de l'information et de la communication : Paul Rechter

Rédacteur en chef : Paul-Henri Doro

Comité de rédaction : Florence Barreto, Jacques Bordet, Emmanuel Boutier,

Delphine Buresi, Manuel Candré, Marc-Antoine Chamien, Pauline Decot,

Xavier Froment, Nicole Gasser, Marie-Christine Hergott, Philippe-Denis Fée,

Sylvie Perruchon et Astrid Roche

Conception graphique / maquette : Emmanuel Boutier

Impression : PLB Communication. N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série, Tirage : 35 000 exemplaires, 0,30 € le numéro / Abonnement

sur demande écrite : DIC, ministère de la Culture et de la Communication

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 / Fax : 01 40 15 81 72

www.culture.gouv.fr

Un espace d'information, le Point Culture, est ouvert du lundi au vendredi,

de 9h à 19h, au ministère 182, rue Saint Honoré, 75001 Paris

Tél. : 01 40 15 38 00

Couverture : Orchestre à l'école, Collège Francis Lallart, Gorron © Vautrin

SCÈNES

Ouverture du débat sur le spectacle aux Entretiens de Valois

Destinés à débattre de l'avenir du spectacle vivant, les Entretiens de Valois, qui réuniront jusqu'au mois de juin professionnels, collectivités locales et artistes au ministère de la Culture vont débiter le 11 février. Christine Albanel a précisé les « cinq grands axes » du travail : amélioration des outils statistiques d'observation du secteur, examen des différents labels, généralisation des contrats d'objectifs dans les structures conventionnées, révision du système d'aide à la production et à la diffusion et valorisation de la dimension européenne de la création. Dans ce contexte de mutation profonde du monde du spectacle, Jean de Saint-Guilhem, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, a préalablement fait entendre la voix du ministère de la Culture et de la Communication aux BIS, biennales du spectacle vivant qui se sont tenues à Nantes les 16 et 17 janvier. Principaux extraits.

Après avoir « souligné la diversité et l'inventivité du spectacle vivant, le foisonnement des idées, la floraison des initiatives, ainsi que le dynamisme et l'engagement des acteurs de la création, dans un contexte d'équipement du territoire quasiment achevé et avec un double et formidable impact, artistique et culturel d'une part, social et économique d'autre part », Jean de Saint-Guilhem s'est interrogé : « Comment répondre aux interrogations actuelles, en se gardant des polémiques faciles ? » « Ainsi, par exemple, a-t-il poursuivi, introduire la responsabilisation des professionnels ou le recours aux financements externes n'est pas « marchandiser » la culture. Créer, dans la ligne du LMD (Licence-Master-Doctorat), des diplômés supérieurs de comédiens, musiciens, danseurs ou circassiens, n'est pas réduire l'art à des diplômés. La vraie question qui se pose aujourd'hui est moins celle, intellectuelle, du pourquoi, que celle du comment ».

« Ainsi, de la crise financière, reprend-il, plusieurs pistes d'actions sont envisagées : travailler sur les contrats, sur les labels ; agir sur les coûts de production, responsabiliser les gestionnaires, réintroduire une part de secteur marchand ; ménager une meilleure articulation entre la diffusion et la production ; veiller à la régulation de l'offre, réfléchir à d'autres financements, même si le mécénat connaît des limites. Concernant la crise d'identité artistique, tout en préservant le précieux apport de l'expérimentation recherche, il faut se saisir également de l'Internet, qui constitue une chance pour le monde du spectacle. Contrairement à la télévision, dont l'écoute baisse chez les jeunes, l'Internet n'est pas limité. Pour la représentation, y compris pédagogique, à l'école, pour l'apprentissage d'une pratique artistique, pour des expériences de concerts live, l'Internet nous apparaît comme une voie d'avenir. Quant à la crise de l'emploi, une de ses solutions réside dans une professionnalisation accrue et renforcée, ce à quoi nous veillons. Et dans la structuration du secteur, à travers des conventions collectives en négociations. Notre devoir aujourd'hui, a conclu Jean de Saint-Guilhem, est de donner des clés pour comprendre soi et le monde. C'est ce vers quoi, lors de ces deux journées d'échange, et, pour chacun d'entre nous, nous devons nous efforcer de tendre ».

À noter

URBANISME

Une consultation est lancée sur le « Grand Paris »

■ A la demande du Président de la République, Christine Albanel a lancé, le 21 janvier, une consultation internationale de recherche et développement (R&D) sur « *Le grand pari de l'agglomération parisienne* ». Sa mise en œuvre, à laquelle ont été associées la ville de Paris et la région Ile-de-France, permettra de mobiliser, pendant six mois, dix équipes pluridisciplinaires pour produire un ensemble de réflexions et d'orientations stratégiques d'aménagement de l'espace à l'échelle de l'agglomération parisienne. Les dix équipes sélectionnées seront chacune placées sous la responsabilité d'un architecte-urbaniste mandataire. Elles auront à produire, au sein d'ateliers de recherche et au travers de trois séminaires de coordination scientifique, le corpus d'une « pensée territoriale » consacrée à « *La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto* » tout d'abord, puis à un « *Diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne* ». La sélection des dix équipes pluridisciplinaires sera faite par un jury international, à la fin du mois de février. Débutant le 3 mars pour s'achever le 15 septembre, les travaux seront exposés à la Cité de l'architecture et du patrimoine à la fin de l'année 2008.

ETUDES

Industries culturelles et droits d'auteur

■ Dans la synthèse qui coiffe l'ensemble des études réalisées sur l'économie des droits d'auteurs dans différentes industries culturelles (livre, cinéma, télévision et photographie), Françoise Benhamou et Dominique Sagot-Duvauroux reviennent sur les « bouleversements » apportés par la « révolution numérique ». « On assiste à une course-poursuite entre des modèles en plein changement, qu'accompagnent de nécessaires adaptations de droit, et les pratiques effectives », commentent-elles. Droits proportionnels, rémunérations forfaitaires, multiplication des licences légales et développement des accords généraux de représentation constituent autant de nouvelles évolutions. « Sur Internet, des modèles alternatifs de production et de distribution sont mis en œuvre, qui se traduisent par l'abaissement progressif de la frontière entre amateurs et professionnels, et qui transforment radicalement les filières », concluent les auteurs.

■ *Economies des droits d'auteur*, Culture Etudes, cinq fascicules de 16 pages, décembre 2007.

MÉMOIRE

Les archives de la Shoah

■ Le 28 avril 1943, à Grenoble, Isaac Schneersohn réunit dans son appartement 40 membres de la communauté juive afin de créer le Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC). Alors que la communauté juive de France est traquée par l'occupant nazi et le régime de Vichy, l'objectif est de mettre en place une structure qui rassemblerait des preuves de la persécution des Juifs afin de témoigner et de demander justice dès la fin de la guerre. Le 10 janvier, une convention de partenariat a été signée entre Martine de Boisdeffre, Directrice des Archives de France et Eric de Rothschild pour le Centre de documentation juive contemporaine / Mémorial de la Shoah. Son but ? Définir les modalités de microfilmage des archives publiques relatives à la Shoah et à son contexte historique (1933 à 1948) et conservées dans le réseau des Archives de France. Cette convention a été élaborée dans la lignée de celle conclue avec le Musée de l'Holocauste de Washington au mois d'août dernier et représente une nouvelle étape de la collaboration déjà ancienne entre le Mémorial et la direction des Archives de France. Parallèlement à ces accords, le Musée de l'Holocauste et le Mémorial de la Shoah sont eux-mêmes associés dans une vaste campagne de reproduction des documents relatifs à la Shoah et à son contexte historique.

PATRIMOINE

La restauration des décors dans Monumental

■ Des peintures Renaissance de la cathédrale d'Albi aux décors d'avant-garde de l'Aubette à Strasbourg, quelles avancées scientifiques ont connu les restaurations de décors peints depuis dix ans ? Avec le dernier numéro de *Monumental*, on ira notamment au château de Sucy-en-Brie, qui a rendu possible la redécouverte d'une partie des peintures d'origine de la seconde moitié du XVIII^e siècle et à l'église médiévale de Bruno, dotée d'un riche décor qui a retrouvé le lustre qui fut le sien aux XVIII^e et XIX^e siècles.

■ *Monumental*, semestriel 2007/2, revue scientifique et technique des monuments historiques, publiée sous l'égide de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (ministère de la Culture et de la Communication)



© BENAYOUN / GIRAULT

Opération réalisée avec le soutien de Nespresso, CBS Outdoor et Venise, et bénéficie du concours d'Advent International, de Premier Cercle et de Franken-Pommery-Monopole

DEUX TRÉSORS NATIONAUX À LA BNF

■ Deux ouvrages très précieux sont entrés à la Bibliothèque nationale de France (BNF) grâce au legs effectué par la famille du médecin et académicien Pasteur Vallery-Radot : un parchemin enluminé exceptionnel du XV^e siècle, *la Vie de saint François d'Assise*, et un exemplaire unique du roman d'Edmond de Goncourt, *La Fille d'Elisa* (1877), orné d'aquarelles et de dessins de Toulouse-Lautrec. *La Vie de François d'Assise* sera exposée jusqu'au 16 mars, site François-Mitterrand.

■ www.bnf.fr



© DNF

ARCHIVES / SHOAH

■ Martine de Boisdeffre et Eric de Rothschild

PRÉCISION

■ Dans le dossier publié dans notre numéro de janvier sur l'Enseignement supérieur « culture », nous présentons les différentes actions de l'Ecole du Louvre et notamment son programme « Egalité des chances ». Nous tenions à préciser que seuls l'engagement et le partenariat de la Fondation Culture et Diversité, présidée par Marc Ladreit de Lacharrière, aux côtés de l'Ecole ont permis la réalisation de ce projet à destination de lycéens ayant choisi l'option « histoire des arts » et accomplissant leurs études dans des zones défavorisées.

L'ARC DE TRIOMPHE, UNE HISTOIRE A REDÉCOUVRIR

■ Un monument à l'intérieur du monument. C'est désormais ainsi que les visiteurs du célèbre édifice parisien de la place de l'Étoile, conçu par Napoléon I^{er} à la gloire de la Grande Armée, pourront appréhender l'Arc de Triomphe. En deux temps. D'abord, en accédant, sur la terrasse de l'édifice, à la splendide vue panoramique, clou de la visite. Deuxième temps : en découvrant les différentes étapes de l'histoire du monument, grâce à la nouvelle scénographie de la salle intérieure, commandée par le Centre des monuments nationaux et réalisée par l'artiste Maurice Benayoun et l'architecte Christophe Girault. Un concept multimédia permettra de revisiter les phases de cette histoire, bien sûr, mais aussi les projets non réalisés ou disparus. L'objectif de la scénographie ? Intéresser le million de visiteurs étrangers annuels à une histoire qui n'est pas directement la leur et la faire redécouvrir aux Parisiens.

CÉLÉBRATION

Un demi-siècle en l'honneur des « Arts et Lettres »

Créé le 2 mai 1957, l'ordre des « Arts et Lettres » est destiné à distinguer les personnes qui ont participé « au rayonnement des arts et des lettres en France et dans le monde ».



© DIDIER PLOWY

■ Jusque dans les plus modestes services d'Archives communales, nombreuses ont été en 2007 les manifestations d'attachement du pays à cet ordre prestigieux descendant de l'Ordre de Saint-Michel, à qui Malraux évita de disparaître en 1963 lors de la création de l'Ordre national du mérite par de Gaulle. Il était donc juste que le 13 décembre, date anniversaire de la mort d'André

Malraux, marquât le temps fort de ce jubilé avec un colloque réunissant historiens et archivistes rue de Valois, illustré par de nombreux témoignages dont les médailles créées par Raymond Subes, grand ferronnier de l'entre-deux guerres. L'histoire, mais aussi l'avenir et la comparaison avec les autres décorations européennes, ont fait dialoguer les meilleurs experts, tant du ministère (Mission des archives), de la Sorbonne, de l'Institut, que du musée de la Légion d'honneur.

■ Depuis les premiers récipiendaires : Saint John Perse, Maurice Escande ou Marc Chagall jusqu'à Elisabeth Badinter ou Mona Ozouf, choisies pour la promotion exceptionnelle du cinquantenaire avec 15 autres personnalités, la famille idéale des arts et de l'esprit s'agrandit et s'ouvre à des domaines nouveaux, au cœur même de la société.

Pauline Decot

RAPPORT

Donner un nouvel élan à la création audiovisuelle

Dans un paysage audiovisuel français (PAF) en constante mutation, qu'en est-il de la création audiovisuelle ? Pour faire un point, Christine Albanel a missionné David Kessler, directeur



© BOUTIER/LOWY

KESSLER ET RICHARD

■ « Réfléchir à l'évolution de la réglementation régissant les rapports entre producteurs et diffuseurs »

de France Culture, et Dominique Richard, ancien député, pour « réfléchir à l'évolution de la réglementation régissant les rapports entre producteurs et diffuseurs, fixée en 2001 ».

L'objectif ? « Donner un nouvel élan à la création audiovisuelle ».

Constats. Les évolutions du PAF sont nombreuses et rapides, relèvent les deux rapporteurs :

arrivée de la télévision numérique et développement d'Internet, principalement. Résultat ?

La « *solidité du modèle économique* » sur lequel repose la création audiovisuelle française

depuis vingt ans, est remise aujourd'hui en cause. D'abord, parce qu'elle s'appuie sur des ressources, notamment les recettes publicitaires et la redevance, qui sont limitées. Dans le même temps, le modèle économique actuel a bénéficié d'une « forte hausse des investissements des chaînes historiques pour la création entre 2000 et 2006 : + 38 % », grâce aux crédits d'impôt et autres contrats Etat/Régions, impulsés par les pouvoirs publics. Autre constat : les rapporteurs observent que l'objectif de circulation des œuvres, qui était recherché par les décrets « Tasca » de 2001 et 2002, « n'est pas atteint ». Or, cette circulation revêt un caractère encore plus important aujourd'hui avec l'émergence des nouvelles chaînes du câble et du satellite.

Pistes. Pour David Kessler et Dominique Richard, il apparaît donc nécessaire de « clarifier et simplifier une réglementation inutilement complexe ».

Le dispositif actuel prévoit que les chaînes soient soumises à des quotas, les obligeant de consacrer un pourcentage minimum de leur chiffre d'affaires à la production. Pour les rapporteurs, ces obligations de production pourraient être cantonnées « avant tout à des œuvres audiovisuelles patrimoniales », soit fiction, documentaires, animation, spectacle et vidéomusique. Les rapporteurs souhaitent aussi explorer la possibilité d'un régime d'options pour les obligations des chaînes. Ceci permettrait de favoriser la diversité éditoriale, à travers un régime d'obligations différenciées. Afin de parvenir à un accord début 2008, Christine Albanel souhaite que « tous les acteurs de la filière se mettent autour de la table ».

Paul-Henri Doro

À noter

AUDIOVISUEL

Un forum sur le service public et les Français

■ Dans la perspective de la suppression de la publicité sur les chaînes publiques demandée par le Président de la République, Christine Albanel a souhaité recueillir l'avis des Français, pour repenser en profondeur l'identité éditoriale du service public audiovisuel. Pour cela, elle a décidé d'ouvrir un forum de discussion sur le site Internet du ministère de la Culture et de la Communication afin de recueillir leurs suggestions et les souhaits des Français.

Par ailleurs, Christine Albanel se rendra, aux côtés de Patrick de Carolis, à la rencontre des téléspectateurs afin de débattre avec eux de la télévision publique de demain.

JEUX VIDÉO

Un univers en expansion

■ Destinée aux éditeurs, distributeurs, développeurs et prestataires de jeux vidéo, la *Game Connection Europe 2007* s'est tenue à Lyon du 4 au 6 décembre 2007. Son but ? Présenter et vendre les jeux en cours ou terminés aux éditeurs, ou encore vendre du service ou de la technologie. Le Centre national de la cinématographie (CNC) a souhaité accompagner le développement de cette manifestation dont la 7^e édition a réuni plus de 700 professionnels venus de 35 pays. A travers, notamment, les « aides aux opérations à caractère collectif » que comprend le Fonds d'aide à l'édition multimédia (FAEM), il soutient les conférences spécialisées qui se sont tenues pendant le salon sur les relations entre les laboratoires de recherche et l'industrie du jeu vidéo et sur les « *serious games* », soit l'utilisation du savoir-faire des jeux vidéo dans les champs industriels, médicaux, de la formation et de la communication.



© QUAT ENTERTAINMENT

TOTALLY SPIES

■ Jeu vidéo ayant bénéficié du soutien du Fonds d'aide à l'édition multimédia (FAEM) du CNC en 2007

PROGRAMMES

Arte : audience en hausse en 2007

Alors que le paysage audiovisuel français évolue vers un schéma de plus en plus concurrentiel, les résultats d'une enquête réalisée par Médiamétrie ont montré des résultats particulièrement satisfaisants pour Arte, avec une progression de la part d'audience hebdomadaire (3,3%). L'audience hebdomadaire cumulée s'est élevée à 9,2 millions de téléspectateurs. Autre enseignement : Arte fidélise toujours davantage son public, la durée d'écoute par auditeur de la chaîne ayant progressé de 5% entre 2006 et 2007. Par ailleurs, la chaîne démontre aussi sa capacité à attirer un public plus jeune, puisque la part d'audience des 35-49 ans est passée de 2,4 % en 2006 à 2,6 % en 2007. Enfin, entre septembre et décembre 2007, la part d'audience a progressé de 62% entre 14h et 19h et de 28 % entre 12h et 14h.

PRESSE

La distribution par abonnement étudiée par Marc Schwartz

Afin de préparer l'après 2008, Christine Albanel, avec Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur, confie aujourd'hui à Marc Schwartz, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, une mission concernant l'acheminement des abonnements de presse, par portage ou par portage. A l'issue d'un bilan des précédentes formules qui régissent les relations Etat-Presse-Poste jusqu'au 31 décembre 2008, il devra émettre des préconisations pour l'avenir, en tenant compte du nouvel environnement conjoncturel, notamment concernant le numérique. Marc Schwartz étudiera notamment les solutions encourageant le portage de la presse dont le développement en France peut représenter à la fois une garantie de fidélisation des lecteurs et une source d'emplois de service. Les ministres ont demandé à Marc Schwartz de disposer de ses éléments de diagnostic pour le 30 avril 2008 et de présenter ses propositions pour l'avenir pour le 31 mai.



LA BULLE NÉON

Loris Gréaud et DGZ Research, 2007-2008
Cellar Door - La Bulle néon, maquette pour modélisation
courtesy Yvon Lambert Paris, New York

LORIS GREAUD AU PALAIS DE TOKYO

CELLAR DOOR, proposé par le jeune artiste français Loris Gréaud, est un gigantesque organisme généré par une partition distendue dans l'espace et le temps. L'exposition est une forme mutante, pilotée en temps réel par un studio et un ingénieur placé au cœur du dispositif, activant les œuvres, produisant l'habillage sonore, les accélérations et les retraites. Que se passe-t-il ? De gigantesques feux d'artifice sont tirés sous terre... Des perspectives se replient sur elles-mêmes comme des boules de papier... Des étoiles forment des dessins intergalactiques qui se mesurent en années-lumière... Des failles spatio-temporelles s'ouvrent sous les pieds... Et des sculptures se forment sous les yeux...

Du 14 février à début mai au Palais de Tokyo, avenue de Président Wilson, 75116, Paris, www.palaisdetokyo.com

TÉLÉVISION

Les nouveaux rendez-vous de France 4

Accessible sur la télévision numérique, France 4 veut « devenir la chaîne de référence des 15-34 ans ». Pour cela, elle vient de modifier sa grille de rentrée.

En mettant l'accent sur l'humour, la chaîne du groupe France Télévisions complète son offre, comprenant par ailleurs de nombreuses interventions ciblées dans le sport, les séries, la musique ou le cinéma. La spécificité des trois nouveaux concepts d'émissions comiques ?



Laisser une large part à une interactivité avec le public. Ainsi, dans « *Pliés en 4* », Cyril Hanouna aura pour ambition de « découvrir les meilleurs sketches du moment interprétés par la nouvelle génération de comiques ». Pour cela, il sillonnera les salles de France à la recherche de ces nouveaux comiques, et proposera une « dose de rire quotidienne » au public (du lundi au vendredi, de 20h30 à 20h45) et un show hebdomadaire, le samedi, en seconde partie de soirée. Interactivité toujours, avec le « *Comic Hall Stars* », qui proposera, sur une scène en forme de ring, des « *battles d'humour urbain* », autrement dit des rounds de duels de rires, arbitrés par l'humoriste Chicken Boubou. Encore une fois, la découverte de nouveaux talents est au centre du jeu. Dernier « concept » d'émission, un mini-feuilleton loufoque, « *Are you Buddha ?* », avec aux commandes l'animatrice Zazon. Cette « *pastille poético-comique* », diffusée tous les dimanches soirs à 20h30 et présentée comme « *une love-story mystique* », raconte les aventures d'une attachée de presse hyperactive qui s'initie au bouddhisme – mais cette quête spirituelle n'aboutit pas là où il faudrait...

Paul-Henri Doro

www.francetelevisions.fr

MÉCÉNAT

Un « Lorrain » pour le musée de Nancy

CLAUDE LORRAIN

■ (vers 1602-1682), *Bataille près d'une forteresse*, vers 1638. H/T, 73,7 ; 96,5 cm. Nancy, musée des Beaux-Arts



■ « Le tableau, *Bataille près d'une forteresse*, souligne Claire Stoullig, conservateur du musée des Beaux-Arts de Nancy, offre une belle démonstration de l'art de Claude Lorraine, avec ses modulations de lumière et son sujet un peu énigmatique. Est-ce l'aurore ou bien le crépuscule ? On l'ignore. Mais cette complexité est en elle-même intéressante... »

■ Amis du musée des Beaux-Arts de Nancy Association Emmanuel Héré 1 rue Gustave Simon 54000 Nancy. Tél. : 03 83 85 30 74 e-mail : amismba54@aol.com

Une souscription publique a été lancée par les Amis du musée des Beaux-Arts de Nancy – Association Emmanuel Héré pour permettre l'acquisition d'une œuvre de Claude Gellée, dit Le Lorrain : *Bataille près d'une forteresse*, qui, par sa qualité, constituerait un enrichissement exceptionnel pour le musée des Beaux-Arts de Nancy, où il rejoindrait le *Paysage pastoral au joueur de flûte*. L'achat du tableau pourra être réalisé par la Ville de Nancy, grâce au soutien de l'Etat, dans le cadre du Fonds du Patrimoine ; de la région Lorraine, dans le cadre du Fonds régional d'acquisition pour les musées ; et des Amis du musée qui ont lancé une souscription publique. Nous avons interrogé Paul Vert, président de l'association Emmanuel Héré.

Etes-vous à l'origine de ce projet d'acquisition ? Il y a très peu d'œuvres de Claude Lorrain en Lorraine et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que soit acquis un de ses tableaux. Nous avons également pensé qu'une souscription publique lancée pour l'achat d'une œuvre de ce grand

peintre trouverait un bon écho. Né à Champagne, Le Lorrain n'est pas un inconnu à Nancy : nous avons un superbe monument de Rodin qui le représente et un quai Claude Lorrain... L'œuvre que nous avons découverte, grâce à S. Loire, mise en vente à New York, a longtemps été la propriété de familles anglaises puis américaines. L'acheter, ce serait aussi la faire revenir en France...

Comment se passe la souscription ?

5 000 plaquettes de souscription ont été imprimées et adressées par l'association aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises (un reçu fiscal est envoyé aux souscripteurs dès réception de leur don) et une exposition-dossier autour du tableau est présentée au rez-de-chaussé du musée, où il est également possible de participer à la souscription. L'accueil est effectivement favorable et nous recevons des contributions extrêmement diverses. Certaines ne sont que de quelques euros tandis que d'autres sont beaucoup plus importantes. Au premier rang des donateurs, figurent évidemment les 1 400 membres de notre association.

Où en êtes-vous à l'heure actuelle ?

A l'occasion du 20^e anniversaire de l'association ont été données à l'Opéra national de Lorraine, le 14 janvier, deux conférences : « Les artistes lorrains à Rome au xvi^e siècle », par Sophie Harent, conservateur au musée des Beaux-Arts de Nancy, et « Claude Lorrain à Nancy, un nouveau tableau au musée des Beaux-Arts », par Stéphane Loire, conservateur en chef au département des Peintures du musée du Louvre. Nous avons évidemment profité de cet événement pour relancer la souscription, avec l'aide de la presse locale. A l'heure actuelle, nous avons dépassé la somme (60 000 €) qui avait été rassemblée lors de la souscription publique que nous avons lancée, en 1998, pour l'achat du tableau *Ferme, matin*, d'Henri-Edmond Cross. Nous sommes donc à mi-chemin de la somme souhaitée. Et les chèques arrivent tous les jours...

Propos recueillis par Jacques Bordet

À noter

MIDI-PYRÉNÉES

L'héritage du cinéma au festival Zoom Arrière

Du 1^{er} au 20 février, à la Cinémathèque de Toulouse

■ Entièrement consacré au patrimoine cinématographique, le festival Zoom arrière, conçu par la Cinémathèque de Toulouse, poursuit sa démarche originale dans le paysage cinématographique français : marquer la singularité de notre regard sur le patrimoine. Pour sa seconde édition, du 1^{er} au 20 février, on notera un zoom sur *Les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse* de Rex Ingram, avec Rudolph Valentino ; la Cinémathèque d'Olivier Assayas, qui permettra de retrouver son regard aigu sur le cinéma ; un hommage à la *Cineteca di Bologna*, l'une des institutions les plus dynamiques d'Europe en matière de patrimoine cinématographique, et un colloque sur « 1914-2008 : une guerre qui n'en finit pas ».

■ La Cinémathèque de Toulouse, 69, rue du Taur, 31000 Toulouse, www.zoomarriere.com

CHAMPAGNE-ARDENNES

La scène nationale

« La Comète » et les établissements scolaires

■ En signant le 10 janvier une convention de jumelage avec trois établissements scolaires de la Marne, la Comète, scène nationale de Châlons-en-Champagne, officialise les actions menées par le service éducatif de la scène nationale et les équipes pédagogiques des établissements concernés, s'inscrivant dans le plan de relance sur l'éducation artistique (voir dossier). Il s'agit de la mise en place de « projets artistiques globalisés » (un dispositif d'éducation artistique qui permet de fédérer des projets artistiques) et de plusieurs autres actions, qui permettront notamment aux élèves concernés de rencontrer des auteurs et des artistes, comme Jacques Bonaffé, Anouch Paré, etc. Le recteur d'Académie, le directeur régional des affaires culturelles de Champagne-Ardenne, le maire de Châlons-en-Champagne, le président du Conseil général de la Marne et la Région Champagne-Ardenne étaient également signataires de l'accord.

© ADEL ABDESSEMED. PHOTO MARC DOMAGE
COURTESY L'ARTISTE ET DAVID ZWIRNER, NEW YORK



ABDESSEMED À GRENOBLE

■ *Drawing for Human Park*, tel est le titre de la toute dernière exposition d'Adel Abdessemed, où ce jeune artiste, né en 1971 nous livre son image d'un monde en pleine mutation. Mais quel est ce « parc humain » ? Un zoo inversé ? Dans une pièce, *Helikoptère*, l'artiste, suspendu par les pieds à un hélicoptère en vol, dessine au rythme et au risque des secousses de la machine. L'homo erectus est renversé dans sa verticalité. Dans une autre pièce, *Don't trust me*, composée de vidéos de quelques secondes, Adel Abdessemed capte, les images d'abattage d'animaux. Les images sont rapides et retenues, sans effets. Dans *Anything can happen when an animal is your cameraman*, l'artiste montre une mariée au bras d'un gorille. Qui est l'homme ? Qui est l'animal ? Au total, une exposition très actuelle qui montre comment le monde « saute, sursaute, bondit, rebondit, se tourne et se retourne ».

BIRTH OF LOVE

■ 2006, vidéo couleur, 1'30" en boucle. Vue de l'exposition « *Pratice Zero Tolerance* », le Plateau, Paris, 2006. www.magasin-cnac.org

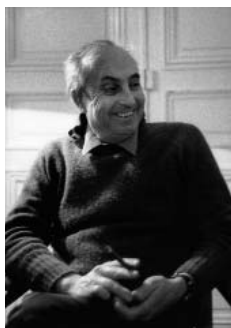
PAYS DE LA LOIRE

Les paysages fluviaux d'Olivier Debré

■ Entre ses nombreux voyages à travers le monde, le peintre abstrait Olivier Debré (1920-1999) venait toujours se ressourcer sur les bords de la Loire, dont les eaux sauvages et changeantes ont été une de ses sources d'inspiration favorite. Les tons sourds, qu'il utilise pour évoquer les atmosphères sensibles et automnales du fleuve, recèlent une lumière particulière, traduite par les harmoniques d'ocres, roses, jaunes ou verts. Par ailleurs, la rétrospective du musée des Beaux-arts d'Orléans présente aussi les dessins réalisés par le jeune Debré, jusqu'au 11 mai, où l'influence du cubisme se mêle à des thématiques sur les camps de concentration, et un reportage photo réalisé par Marc Deville à l'occasion d'un voyage à Shanghai.

■ www.orleans.fr et www.musees.regioncentre.fr

OLIVIER DEBRÉ

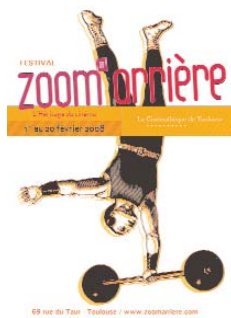


© D.R.

NORD-PAS-DE-CALAIS

93 000 visiteurs pour voir la collection Pinault à Lille

■ C'est une belle réussite : l'exposition d'art contemporain, « *Passage du temps* », qui présentait des vidéos de la collection de François Pinault, à Lille, au Tri Postal, a totalisé 93 000 visiteurs entre le 16 octobre 2007 et le 6 janvier 2008. Le public, venu aux deux tiers de la région Nord-Pas-de-Calais, a pu découvrir le travail de trente-neuf artistes de renommée internationale, qui utilisaient la photographie, la vidéo ou encore la lumière et qui, souvent, n'avaient jamais été montré au public français. Le commissariat était assuré par Caroline Bourgeois. Après l'exposition de la collection Pinault, Lille 3000 présentera de mars à juillet 2009 une série de manifestations autour de l'Europe et de la Turquie.



© D.R.

CHAMPAGNE-ARDENNES

La marionnette à Charleville-Mézières

C'est l'anniversaire de Michèle mais elle a disparu : clin d'œil aux 20 ans de l'Ecole de la marionnette (1987-2007), cette pièce entièrement réalisée par les seize élèves de 3^e année et spécialement écrite pour Charleville par l'auteur en résidence Philippe Minyama, partira en tournée à Amiens et Paris (mars et mai 2008).



© CHRISTOPHE LOISEAU

L'HOMME QUI FAIT LE SOLEIL

■ Spectacle de l'ESNAM, sous la direction de Rolan Shôn, 2007 www.marionnette.com

À travers ce spectacle, on peut apprécier le travail d'une équipe mais aussi la réussite d'une structure unique en France : l'Ecole nationale supérieure des arts de la marionnette (ESNAM), lieu permanent de recherche pour écritures scéniques contemporaines, véritable laboratoire vivant articulé avec profit à l'Institut international de la marionnette. Créé en 1981 dans les murs de la Villa d'Aubilly, cet important centre conçu comme pôle de recherche, lieu de spectacles avec son théâtre « TIM », et lieu de résidence (stages d'été, séminaires et rencontres thématiques), s'ouvre aussi bien aux élèves de l'Ecole qu'aux chercheurs et créateurs de toutes disciplines artistiques. Là, se découvrent de nouveaux talents et s'organise l'insertion professionnelle des jeunes comédiens - marionnettistes. Là s'invente l'avenir de la marionnette.

Pauline Decot

té

DIALOGUE INTERCULTUREL

Les premiers événements ont reçu le label européen

Le lancement officiel de « 2008, année du dialogue interculturel » a eu lieu les 7 et 8 janvier à Ljubljana, capitale de la Slovénie, pays qui préside l'Union durant le premier semestre 2008. En France, la commission chargée de la « labellisation » des événements a désigné deux manifestations :

le festival du film de femmes de Créteil et les actions de l'EPRA.

Après la cérémonie d'ouverture, un colloque a abordé le rôle du dialogue interculturel, notamment la place des médias dans les rapports transfrontaliers. En France, onze événements ont déjà été labellisés 2008 année du dialogue interculturel. Ils ont été choisis par la

coordination interministérielle et le ministère de la Culture et de la Communication.

Ces premiers événements relèvent essentiellement du champ culturel. Ils sont soutenus financièrement par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. C'est par exemple le festival de films de femmes de Créteil qui, à l'occasion de son 30^e anniversaire, organisera trois soirées thématiques et une table ronde sur la thématique du dialogue interculturel. Certaines actions de l'EPRA (Echanges & productions radiophoniques) ont été, elles aussi, labellisées. Ce groupement d'intérêt public a pour objectif de mettre en œuvre une banque de programmes radios favorisant l'intégration en France des populations immigrées ou issues de l'immigration, leur promotion sociale et culturelle et la lutte contre les discriminations. Cette banque est alimentée par des émissions produites par les radios associatives adhérentes au GIP et par Radio France Internationale (RFI). Les programmes sont redistribués au réseau des radios adhérentes. L'organisme favorise la reconnaissance des radios associatives en tant que lieu d'expression citoyenne et outil de développement du lien social. L'EPRA propose de produire un CD collector des émissions produites à l'occasion de l'année du dialogue interculturel et d'assurer des reportages sur dix manifestations organisées sous la thématique : 2008 année européenne du dialogue interculturel.

Philippe-Denis Fée



À noter

DISTINCTION

Ayaan Hirsi Ali et Taslima Nasreen, prix Simone de Beauvoir

■ Récompensant des « personnalités remarquables dont le courage de vie et de pensée est un exemple pour toutes et tous », selon Julia Kristeva, la présidente du jury, le prix Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes a distingué le 9 janvier l'œuvre et l'action d'Ayaan Hirsi Ali et de Taslima Nasreen dans le combat pour la liberté de conscience et d'expression. D'origine éthiopienne, Ayaan Hirsi Ali est une femme politique néerlandaise qui, à travers ses actions et ses écrits, réclame pour l'islam d'Europe une « période de Lumières », opposée aux excès du communautarisme. Née au Bangladesh, Taslima Nasreen est menacée par les fondamentalistes à la suite de la publication de son premier roman *Lajja (La Honte)*, qui dénonce l'oppression dans laquelle vit la communauté hindoue au Bangladesh et la propulse sur le devant de la scène littéraire. Sa vie ayant été mise à prix par un groupe islamiste indien, elle est actuellement protégée par le gouvernement indien.

■ www.culturefrance.com

EXPORTATIONS DE NOS FILMS

L'Europe toujours en tête, la Russie, terre d'accueil

■ Avec 53,7 millions de spectateurs dans les salles recensés en 2007, les 292 films français sortis à l'étranger obtiennent des résultats supérieurs à ceux des années précédentes. « Ces chiffres provisoires laissent espérer près de 57 millions d'entrées pour un box-office de 270 millions d'euros », précise Unifrance, le 10 janvier. Parmi les pays où notre cinéma connaît ses meilleurs résultats, les pays européens réalisent le meilleur score, avec 61% du total des exportations. L'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni représentent 15,3 millions d'entrées et les pays d'Europe de l'Est connaissent une progression significative. Mais la Russie, avec 7,3 millions d'entrées, devient le premier territoire pour l'exportation cinéma français, devançant pour la première fois les Etats-Unis (6,8 millions d'entrées). A noter : le succès de trois films, *Arthur* (9 millions d'entrées), *La Môme* (4,5 millions) et *Taxi 4* (4,2 millions).

POUR EN SAVOIR PLUS

■ www.dialogue2008.eu
<http://ec.europa.eu/culture/eac/>
dialogue/dialogue-fr.html
emilie.nicolas@culture.gouv.fr
www.epra.fr
www.filmsdefemmes.com
www.lacse.fr

EDITION

Culturesfrance : la collection « Auteurs » fait peau neuve

■ Présenter à un large public les figures majeures de la pensée et de la littérature de langue française, surtout contemporaines, tel est le principe de la collection publiée par les éditions Culturesfrance, « Auteurs ». Les prochains titres, *Marie Ndiaye*, *Patrick Modiano*, *Jean-Luc Nancy* et *Jean-Marie G. Le Clézio*, seront publiés sous un nouveau format plus adapté à leur diffusion en librairie et dans le réseau culturel français à l'étranger. Au sommaire, s'ajoutera désormais aux entrées habituelles (texte critique, données biographiques et bibliographiques, cahier iconographique) une anthologie d'extraits des textes majeurs de l'auteur. Et, dans le cadre d'un partenariat établi avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA), un CD regroupant un choix d'archives sonores sera encarté dans chaque ouvrage à paraître : 60 minutes d'entretiens, d'interview, de lecture...

RÉTROSPECTIVE

L'Afrique en majesté à la Cinémathèque française

Jusqu'au 17 mars, à Paris

■ Avec plus de quatre-vingt films émanant de vingt-cinq pays du continent africain, des avant-premières, des tables-rondes, une leçon de cinéma de Gaston Kaboré, un concert de Ray Lema, des ateliers pédagogiques et une programmation pour le jeune public, l'Afrique cinématographique est aujourd'hui présentée en majesté à la Cinémathèque française. Il était temps ? En effet. Car, si « *le cinéma africain n'a pas, et surtout n'a plus, la place qu'il mérite sur les écrans et dans les festivals* », commentent Costa-Gavras et Serge Toubiana, il « *fera ainsi son grand retour sur l'écran, retour poétique et retour politique* ». Avec les plus grands noms de cette cinématographie, les Sembene Ousmane, Désiré Ecaré, Djibril Diop Mambety, Souleymane Cissé, Idrissa Ouedraogo, Abderrahmane Sissako ou Gaston Kaboré, on pourra prendre conscience de la grande diversité du cinéma africain.

■ www.cinematheque.fr



BAHREÏN

■ Enfants devant la porte en bois d'une maison traditionnelle à Manama – années 1960.

© ARCHIVES NATIONALES, MUSÉE NATIONAL DE BAHREÏN

ARABIES HEUREUSES : UNE HISTOIRE EN IMAGES

■ Alors que leur Empire atteignait le Proche-Orient, les Romains appelaient Felix Arabia l'Arabie verte des côtes du Golfe, pour la distinguer du désert. Depuis, l'Arabie de nos imaginaires est notamment enracinée dans les photographies rapportées au milieu du ^{xix}e siècle par Rimbaud, Bartholdi ou Savignac. Pour redécouvrir ce patrimoine, Culturesfrance a imaginé un vaste projet photographique, « Focus », comprenant une exposition de photographies patrimoniales, « Mémoires d'Arabie », qui circulera pendant plus d'un an dans les sept pays du Golfe (jusqu'en décembre), un ouvrage, *Arabies Heureuses*, publié aux éditions Mengès, et un DVD qui présentera des œuvres de photographes contemporains du Golfe. L'ensemble de ce projet se situe au moment où les pays du Golfe renforcent les relations culturelles avec la France, comme en témoigne le Musée des Arts islamiques à Paris, l'exposition à Riyad des chefs d'œuvre de la collection d'art islamique du musée du Louvre, le projet de Musée du Louvre ainsi que l'installation d'une antenne de la Sorbonne à Abou Dabi.

■ www.culturesfrance.com

ART CONTEMPORAIN

Diffuser nos collections à l'étranger

Afin de mener une politique active de diffusion et de circulation des œuvres et des artistes, le ministère de la Culture et de la Communication (Délégation aux arts publics) et Culturesfrance ont conjointement lancé le programme « PUBLICS/PUBLIQUES », dont la spécificité



© ONAP/ coll. FNAC, Paris

RAYMOND PETTIBON

■ Sans titre (*You killed your brother*), 1984, Courtesy David Zwirner, New York (Exposition « Animations /Fictions » MNAC BUCAREST)

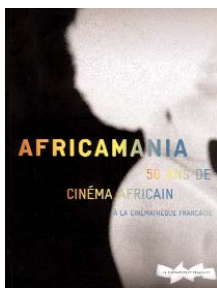
CINEMA :

BERLINALE 2008

■ Les réalisateurs français Robert Guédiguian, avec *Lady Jane*, et Eric Zanca, avec *Julia*, britannique Mike Leigh, avec *Happy-Go-Luck*, israélien Amos Kollek, avec *Restless*, et chinois de Hong-Kong Johnnie To, *Sparrow*, seront en compétition au 58^e festival du film de Berlin qui se tiendra du 7 au 17 février.

BERLINALE 2008

■ La page d'accueil du site internet www.berlinale.de



AFRICAMANIA

■ Les 50 ans de cinéma africain

est de soutenir la diffusion des fonds et collections publics d'art contemporain à l'étranger. Son but ? Mieux faire connaître la création française des dernières décennies et promouvoir les artistes vivants français ou établis en France, dans la diversité de leurs pratiques. PUBLICS/PUBLIQUES a également l'ambition de faire découvrir la spécificité des fonds du Fonds national d'art contemporain (FNAC) (géré par le Centre national des arts plastiques), des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et des collections des musées qui soutiennent l'art d'aujourd'hui. En promouvant des collaborations entre commissaires étrangers d'importantes institutions et leurs homologues français, ce programme permet d'exposer les collections et fonds français à l'étranger. C'est dans ce cadre que, le 22 janvier, Animations/Fictions célébrera l'entrée de la Roumanie dans la communauté européenne, en proposant au Musée National d'Art contemporain de Bucarest une quarantaine d'œuvres de vingt artistes contemporains français et internationaux.

■ Cette exposition est organisée en partenariat avec Culturesfrance dans le cadre de son programme « Publics / Publiques » co-financé par la Délégation aux arts plastiques (ministère de la Culture et de la Communication) et destiné à soutenir la diffusion des collections publiques françaises à l'étranger.

▪ Communication en conseil des ministres

Construire une éducation artistique et culturelle pour tous les élèves



© P.GAILLARDIN

A LA SUITE DU RAPPORT REMIS PAR ERIC GROSS, INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE, XAVIER DARCOUS ET CHRISTINE ALBANEL, ONT PRÉSENTÉ EN CONSEIL DES MINISTRES, LE 30 JANVIER, UNE COMMUNICATION SUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. DÈS LE 4 FÉVRIER, LES DEUX MINISTRES ONT RÉUNI L'ENSEMBLE DES RECTEURS ET DES DIRECTEURS RÉGIONAUX DES AFFAIRES CULTURELLES. L'ONJECTIF : ENGAGER SUR LE TERRAIN LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN GOUVERNEMENTAL. VOICI LES PRINCIPAUX POINTS DE LA PRISE DE PAROLE DE CHRISTINE ALBANEL.

**CHRISTINE
ALBANEL**

■ aux Portes
du Temps
en juillet 2007



© BRECHEMIER

L'éducation artistique et culturelle consacre la mission culturelle de l'école, *a indiqué Christine Albanel, le 30 janvier, en conseil des ministres.* Elle consacre de même la mission éducative de la culture. C'est pourquoi je mobiliserai l'ensemble des établissements sous tutelle de mon ministère et des structures qu'il subventionne au service de la communauté éducative : élèves, enseignants, et, au-delà, parents et familles. Pour y parvenir, j'inscrirai la mission d'éducation artistique et culturelle dans les contrats de performance et les cahiers des charges de ces établissements et structures. Ainsi, nous développerons ensemble – Etat et collectivités locales – une offre nouvelle de ressources pédagogiques et de formation, d'activités culturelles et de pratiques artistiques.

PREMIÈRE MESURE : CHANGER LA DONNE DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

■ Dès cette année, un grand portail de l'éducation artistique et culturelle sera mis en chantier pour présenter l'ensemble des ressources numériques gratuites. Ce site regroupera toutes les ressources gratuites des établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que celles du ministère de l'éducation nationale. Il s'agit de millions d'images et documents d'archives, de dossiers pédagogiques comme ceux du Centre Pompidou, de modules téléchargeables comme ceux du Quai Branly, de l'offre de Institut national de l'audiovisuel (INA) ou encore du projet d'histoire européenne des arts porté aujourd'hui par l'école du Louvre. A l'heure du haut débit (...), il faut que cette ressource gratuite, dont la richesse est unique, soit facilement accessible à tout enseignant et prenne dans le travail en classe une place que paradoxalement elle n'a pas encore (...).

DEUXIÈME MESURE : RENFORCER LA PRÉSENCE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

■ Au cours de ce semestre, je mettrai à profit la révision en cours du cahier des charges des chaînes publiques pour y intégrer la mission d'éducation artistique et culturelle. Les chaînes du service public devront en particulier renforcer leur offre de programme dans ce domaine, mais aussi développer leur offre de vidéo à la demande (VOD) à l'usage de la classe : captations de spectacle, documentaires, magazine artistique, ou encore séries sur les artistes contemporains.

TROISIÈME MESURE : FORMER LES FORMATEURS

■ Le ministère de la Culture et de la Communication contribuera à la formation des enseignants. Formation initiale, d'une part : nous veillerons, avec Valérie Pécresse, à systématiser le partenariat entre les universités comprenant un IUFM et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), à l'exemple de ce qui se fait en Nord-Pas-de-Calais, où les jeunes stagiaires apprennent en IUFM à monter un projet culturel avec leur classe. Formation continue, ensuite : aujourd'hui, à titre d'exemple, le Centre Pompidou forme 300 professeurs chaque année, Orsay 1 000 et le Louvre plus de 1 500. On peut faire mieux encore. Tous les grands établissements mais aussi tout le réseau des écoles d'art et d'architecture déploieront une offre qui pourra s'articuler aux plans académiques de formation. C'est enfin dans cette ambition de formation que j'inscris la gratuité qui sera accordée dès la rentrée 2008 à tous les professeurs de l'enseignement scolaire et agricole, pour l'entrée dans tous les musées et tous les monuments nationaux dépendant de la Culture et de l'Enseignement supérieur.

QUATRIÈME MESURE : DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À L'IMAGE

■ Nous mettrons l'accent sur l'éducation à l'image, qui est un aujourd'hui un enjeu fondamental. Sur ce point, le développement de la ressource pédagogique jouera un rôle essentiel (...). Mais je m'appuierai aussi sur le programme national « *Ecoles, collèges et lycées au cinéma* », véritable école du spectateur, animée par des associations et subventionnées par le ministère. Ce programme offre aux enfants, dans une salle, la projection de plusieurs films, précédée et suivie de séquences pédagogiques. Cette action touche aujourd'hui 1,2 million d'enfants, soit 10 % de la population scolaire. Mon objectif est d'atteindre 2,5 millions d'enfants à l'horizon 2009.

CINQUIÈME MESURE : ANCERER LES ÉLÈVES DANS LEUR ENVIRONNEMENT CULTUREL

■ Dans le cadre de véritables projets de territoire, 3 000 médiathèques municipales, 1 200 musées de France, des centaines de scènes théâtrales et musicales soutenues par l'Etat, se relieront à tous les établissements scolaires. L'objectif est que les élèves « *prennent pied* » dans leur environnement culturel (...). Mais il faut aussi qu'ils découvrent « *l'envers du décor* » en participant à des répétitions de théâtre, d'orchestre, d'opéra, de danse. Avec Christine Lagarde, nous consacrerons un volant d'emplois aidés, dans chaque région, au recrutement de médiateurs culturels pour l'accueil des classes dans les musées et les monuments.

...

...

SIXIÈME MESURE : POUR SUIVRE UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

■ Les possibilités d'une pratique artistique en dehors de l'école seront développées. Les élèves doivent pouvoir facilement prolonger hors de l'école l'initiation qu'ils reçoivent à l'école. Je demanderai à mes services, dans chaque région, de travailler avec les collectivités locales pour décupler les capacités d'accueil d'élèves dans les écoles de musique, de danse et de théâtre, et pour multiplier les « ateliers beaux-arts ». Il faut aussi valoriser les dispositions très favorables et créatrices d'emplois de la loi Borloo de 2005 sur les services à la personne (...) bien connues pour le soutien scolaire. Il y a un travail d'information à mener (...), pour que ce dispositif permette une offre et une demande élargies de cours de pratique artistique à domicile ou dans un cadre associatif.

SEPTIÈME MESURE : À LA RENCONTRE DE NOS GRANDES INSTITUTIONS CULTURELLES

■ Au-delà des trésors de leur région, tous les élèves de France doivent pouvoir découvrir les grandes institutions culturelles de la Nation. Aujourd'hui, une grande majorité de Français ne connaissent pas le Louvre et ne le connaîtront jamais. Les élèves d'Ile-de-France représentent 70 % des visites scolaires de ce musée, et les élèves de province seulement 30 %. N'est-ce pas notre devoir d'y conduire le plus grand nombre d'élèves, de même qu'au musée d'Orsay, au Quai Branly, à la Cité de l'architecture et du patrimoine ou au Centre Pompidou, pour ne citer que ces exemples ? Les professeurs sont les premiers à témoigner de l'importance et de l'impact de telles visites, qui mobilisent l'imaginaire des enfants des mois avant et des mois après.

[Pour cela], j'encouragerai les projets innovants des grands établissements publics pour mieux accueillir les classes : celui du Louvre, qui veut créer au pavillon de Flore, sur près de 2 000 m², un centre de préparation à la visite dédié aux groupes scolaires ; celui de la BnF, qui envisage, dans le cadre de la rénovation du site Richelieu, un centre d'initiation à la consultation de ses collections fondé sur les nouvelles technologies.

Avec Xavier Darcos, nous solliciterons la SNCF, pour qu'elle améliore son offre tarifaire, et nous trouverons des solutions d'hébergement, qui pourraient passer par la mise en œuvre d'un équipement national d'accueil, avec le partenariat d'acteur comme le ligue de l'enseignement (...). L'éducation artistique et culturelle est un des moyens de parvenir [à une démocratisation culturelle plus achevée] pour peu qu'elle soit conçue comme une coproduction entre les ministères intéressés, au premier rang desquels ceux de l'Éducation nationale et de la Culture.

■

La réaction de Pierre Bera, conseiller « éducation artistique », DRAC Picardie

Quelles sont vos premières réactions à la lecture du plan sur l'éducation artistique et culturelle ?

Il me semble aborder d'une manière réaliste la question de l'EAC telle qu'elle se pose actuellement.

Le rapport Gross en reformulait déjà les enjeux avec l'objectif de généraliser l'offre et d'en revoir la configuration globale pour lui donner une dimension plus complète dans l'éducation en général. Il identifie clairement les partenaires de l'EAC : Education/Culture/Collectivités locales. Parallèlement, sur le terrain les enseignants, artistes et professionnels de la culture. L'EAC est une mission partagée. S'agissant de l'enseignement et de la formation des enseignants il propose une entrée double. D'une part, en plaçant pour l'installation et la généralisation de cette histoire des arts comme une discipline à part entière sanctionnée par un concours d'enseignement. D'autre part et inversement, il propose que chaque enseignant puisse bénéficier lui-même dans sa formation d'une relation à la culture. Proposition pertinente et ouverte d'une articulation entre enseignement artistique et éducation artistique. Il ne s'agit pas de complémentarité mais je dirai de « supplémentarité ». La vision territoriale de L'EAC est également une dimension partenariale affirmée fortement dans ce rapport. Pour construire le territoire il y a l'établissement scolaire et l'institution culturelle et artistique ; ils doivent tisser ensemble leurs programmes en direction des jeunes, organiser les actions, les répartir entre tous avec l'aide de l'Etat et des collectivités.

En tant que professionnel sur le terrain, comment situez-vous l'éducation artistique dans la politique de l'Etat en régions ?

En région, il me semble que l'EAC a une vertu structurante pour les DRAC, mais également pour les autres services de l'Etat en relation avec les collectivités. Elle permet l'invention de positions nouvelles. L'EAC n'existe que par des mises en place transversales et pas seulement s'agissant des secteurs culturels ou artistiques mais également entre les différents services : culture, éducation, jeunesse, comptabilité, pour ne citer qu'eux. Des comités de pilotages et de concertations doivent être mis en place pour élaborer les programmes entre partenaires. C'est ainsi qu'en Picardie les discussions ouvertes il y a plus de dix ans ne parlent toujours pas de la même chose... même s'il s'agit d'élaborer un programme pour les écoliers d'une ville. Il me semble également que la mise en présence partenariale des deux services de l'Etat aux côtés des collectivités additionne des compétences différentes qui souvent détendent et ouvrent un débat qui est nécessaire.

Propos recueillis par P.H.D.

L'ÉCOLE FORT LOUIS

■ Le projet de « Musique à l'école » se déroule sur deux années et intègre deux groupes d'élèves appartenant aux classes de CM1 et de CM2. Instruments à vent et percussions sont mis à l'honneur durant 2h45 hebdomadaire



© P.GAILLARDIN



INITIATION ET APPRENTISSAGE INSTRUMENTAL

■ au sein d'une pratique collective à l'École Fort Louis de Dunkerque.

© P. GAILLARDIN



© P. GAILLARDIN

L'ÉCOLE FORT LOUIS

■ fait partie du dispositif « Musique à l'école » depuis 7 ans. L'établissement scolaire a participé le samedi 19 janvier au « Première rencontre nationale des orchestres à l'école » à Radio France.

L'éducation culturelle et artistique au conseil des ministres du 30 janvier

Le ministre de l'Éducation nationale et la ministre de la Culture et de la Communication ont présenté le 30 janvier en conseil des ministres une communication conjointe relative à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Ils ont exprimé l'enjeu que constitue l'éducation artistique et culturelle pour la politique de civilisation et affirmé la nécessité de renforcer leur partenariat avec les autres départements ministériels ainsi qu'avec l'ensemble des collectivités locales.

■ Un enseignement d'histoire des arts sera introduit dans les disciplines existantes, à l'école primaire, aussi bien que pour le collège et le lycée. Au collège, en particulier, l'histoire des arts représentera un quart du programme d'histoire et la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques et le brevet des collèges comprendra désormais une épreuve obligatoire d'histoire des arts.

■ La pratique artistique sera également renforcée à l'école et hors de l'école. L'accompagnement éducatif après 16h sera étendu à tous les collèges et aux écoles primaires de l'éducation prioritaire dès la rentrée 2008. Un accompagnement en postes d'enseignants sera également proposé aux collectivités territoriales afin de multiplier par quatre le nombre de classes à horaires aménagés, qui passeront de 200 à 800 cursus en cinq ans. Elles seront élargies au théâtre et aux arts plastiques et développées en particulier dans les établissements de l'éducation prioritaire. Le partenariat avec les collectivités locales visera à l'augmentation des capacités d'accueil d'élèves, pour des cours et des ateliers, dans les écoles territoriales de musique, de danse, de théâtre et d'art.

■ Le contact avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles sera systématiquement recherché : le temps passé en milieu scolaire par les artistes en résidence sera augmenté, les visites culturelles seront développées avec l'objectif que tout élève puisse se familiariser avec les institutions locales et nationales. Les projets d'école et d'établissements devront tous intégrer, d'ici septembre 2009, un volet culturel élaboré en partenariat avec les institutions culturelles, faisant ainsi de l'établissement scolaire l'un des pivots essentiels de la politique culturelle conduite par le gouvernement.

■ Une offre nouvelle de formation et de ressources pédagogiques sera déployée. Le ministère de la Culture et de la Communication mobilisera le réseau des grands établissements culturels et des écoles d'art et d'architecture pour proposer sur tout le territoire des offres de formation, en relation avec les plans académiques de formation. Dès la rentrée 2008, la gratuité sera accordée aux professeurs pour l'entrée dans tous les musées et monuments nationaux dépendant de la Culture et de l'Enseignement supérieur. Un grand portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle sera créé pour offrir à la communauté scolaire la ressource numérique produite par les institutions culturelles et par l'Éducation. Dans le premier semestre 2008, les chaînes publiques seront invitées, à travers la révision de leur cahier des charges, à développer et diversifier leur offre pour l'éducation artistique et culturelle, en particulier en matière de vidéo à la demande (VOD).

■ Lire le dossier sur www.culture.gouv.fr en particulier le rapport d'Eric Gross, inspecteur général de l'Éducation nationale

■ la réinsertion par la culture

Des Cinés la vie, ou le 7^e art au service des jeunes

MENÉE PAR LES SERVICES DES MINISTÈRES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET DE LA JUSTICE, UNE OPÉRATION, « DES CINÉS LA VIE », VISE À INTÉGRER DES JEUNES PLACÉS SOUS MAIN DE JUSTICE. COMMENT ? EN LEUR DEMANDANT DE FAIRE UN CHOIX DANS UNE SÉLECTION DE COURTS MÉTRAGES. EXPLICATIONS.

Avec un « faux noir » ou une vraie pénombre, la salle de « télé » devient, pour une grosse demi-heure, une salle de cinéma. Les spectateurs sont jeunes : entre 13 et 18 ans ; de plusieurs origines multiculturelles, ils sont cinq, accompagnés d'une éducatrice. Ce sont des garçons qui ont un passé de violences et d'addictions. Et qui sont placés sous main de justice, sous l'autorité des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), qui participe à l'opération « Des cinés la vie ! » Entretien avec Frédéric Phaure, directeur au bureau des méthodes de l'action éducative et avec Stanislas Lenack, éducateur rédacteur.

Frédéric Phaure, pouvez-vous me rappeler le principe de l'opération ?

F.P. : La PJJ a une vocation éducative. Dans un premier temps, il s'agit de faire intégrer aux jeunes les règles de base de la vie sociale et de la bienséance. Puis, de les faire bénéficier d'une formation théorique de type scolaire et d'une formation pratique plus proche d'un apprentissage technique (menuiserie, restauration, carrosserie...). Dans ce cadre général, plusieurs opérations nationales de soutiens pédagogique sont mises en œuvre. Nous pouvons citer dans le cadre du sport, le Challenge Michelet, et dans celui de la culture, l'opération « Bulles en fureur », qui concerne la bande dessinée, et pour la

seconde année, l'opération « Des cinés la vie ! », qui concerne les films de court métrage.

Quel est le dispositif ?

F.P. : Proposé en 2005 par le ministère de la Culture et de la Communication (DDAI), mission pour le développement des publics, il se décline de la manière suivante. D'octobre 2007 à janvier 2008, les jeunes, accompagnés par leurs éducateurs et des professionnels du cinéma, voient une sélection de courts métrages sur le thème « vivre ensemble » et en débattent. Chaque jeune vote ensuite pour le film qu'il a préféré. Ces votes donnent lieu à l'attribution du prix « Des cinés, la vie ! » Le prix 2008 sera remis le 28 mars, à la Cinémathèque française. Il fera l'objet d'une journée

présentant des films sur le thème de l'amour.

De votre point de vue, Stanislas Lenack, avec Des cinés la vie ! sommes-nous davantage dans le champ du récréatif ou dans celui de l'éducatif ?

S.L. : Dans les Centres de jour, le travail mené par les éducateurs autour du cinéma est un travail pédagogique ancien. Il s'inscrit dans le respect du « vivre ensemble ». L'opération Des cinés la vie ! est particulièrement intéressante car en plus du travail sur le cinéma, elle permet de conduire un travail d'écriture lors de la justification des choix. Parallèlement, elle conduit également à une réflexion sur la démocratie, puisqu'au bout du compte, il y a vote.

Quel est l'impact de la manifestation ?

S.L. : L'impact du cinéma est fort, les jeunes peuvent avoir des réactions plusieurs jours après la projection. Lors de la première édition, nous avons proposé des films documentaires. Cette année, nous présentons des courts métrages. Ce format est parfaitement adapté. Il propose des œuvres de fictions très diverses. Certaines ont des synopsis en « effet miroir », d'autres, au contraire, surprennent les jeunes en leur présentant de nouvelles rencontres. L'important pour nous est de faire émerger la parole des jeunes. C'est ce que l'on conceptualise dans la notion de « pédagogie du détour ». Les films ont été visionnés dans chaque établissement pendant une dizaine de semaines, au rythme de un ou deux par semaine. Les éducateurs

peuvent être assistés par chaque projection par les membres du réseau « Passeurs d'image », qui proposent une assistance pédagogique sur l'art cinématographique.

L'opération s'inscrit dans la durée puisque le ministère de la Culture et de la Communication monte actuellement avec la PJJ la troisième édition. Frédéric Phaura, quel jugement portez-vous sur ce dispositif ?

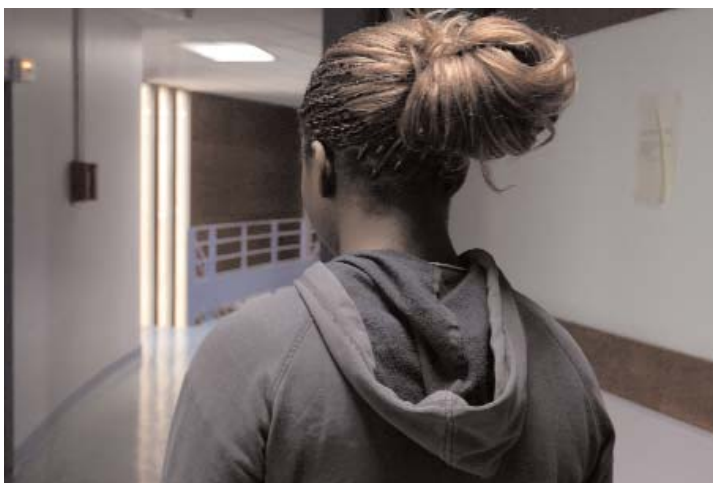
F.P. : Des cinés la vie est un vrai succès. Lors de la première opération, 59 établissements étaient adhérents. En 2007-2008 nous en avons eu 94. Nous espérons atteindre, lors des prochaines éditions, la participation de nos 600 services. Pour 2008-2009, nous conservons le format du court métrage. L'Agence du court métrage nous propose 30 films, parmi lesquels nous effec-

tuons la sélection des films présentés aux jeunes. A priori, nous souhaitons privilégier les sujets permettant de découvrir un monde qui ne soit pas proche de l'univers des spectateurs.

Avant cette troisième édition, il y a le 28 mars la journée de la remise du prix à la Cinémathèque française. Stanislas Lenack, comment la PJJ organise-t-elle cette journée ?

S.L. : C'est un peu vécu comme une récompense par les jeunes. Chaque établissement en distingue deux ou trois : ce sont ceux qui ont manifesté un intérêt remarquable lors des projections ou dans les procédures de vote. La qualité et la gentillesse de l'accueil à la Cinémathèque transforme la journée en un merveilleux événement.

Propos recueillis par Philippe-Denis Fée



© D.R.

NYAMAN' GOUACOU

■ de Laurent Sénéchal avec Sabrina Khetab, Manga N'Djomo, Fanta Touré (Fiction - France 2006, 19')

DU SOLEIL EN HIVER

■ de Samuel Collardey avec Francis Pagnot, Michel Collardey (documentaire de fiction - France 2005 17')



© D.R.

UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE LA FORMATION DES JEUNES

Le cinéma est, avec la musique, le premier loisir des jeunes. Art populaire, il crée un lien social en rassemblant dans les salles de spectacle cinématographique, pour une pratique commune, des publics différents. L'éducation à l'image, l'accès aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles, l'expression par les sons et les images animées constituent une composante essentielle de la formation générale des jeunes.

« Des cinés la vie ! » est piloté

■ Au ministère de la Culture et de la Communication :

> par la délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI), mission pour la développement des publics - partenariat culture/justice et en DRAC par les conseillers cinéma- audiovisuel,

■ isabelle.dufour-ferry@culture.gouv.fr

> par le Centre national de la cinématographie (CNC)

■ isabelle.gerard-pigeaud@cnc.fr

Elle travaille en collaboration avec le service pédagogique de la Cinémathèque française, (www.cinematheque.fr), et l'Agence du court métrage (www.agencecm.com)

■ Au ministère de la Justice par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) :

> la protection judiciaire de la jeunesse prend en charge l'éducation de mineurs délinquants ou en danger. Ils sont soit suivis en milieu ouvert soit hébergés en foyer ou en famille d'accueil, soit placés en détention. Dans un souci éducatif, les objectifs de la DPJJ sont entre autres de restaurer le lien social et de favoriser l'intégration des jeunes en difficulté.

■ nathalie.faure@justice.gouv.fr

> A l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, direction de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance

■ sabine.montout@acse.fr

> l'opérateur est :

Kyrnéa international - Passeurs d'image. Passeurs d'image est une association dont l'objet est l'éducation à l'image hors temps scolaire. Il s'adresse à tous les publics, jeunes et adultes ayant des difficultés d'accès aux pratiques cinématographiques,

■ coordination@kyrnea.com

Il s'agit de la deuxième édition de cette opération. La première opération a été organisée autour de la présentation de films documentaire du catalogue image de la culture (243 jeunes concernés). Le lauréat a été la réalisatrice Laurence Petit-Jouvet pour son film Bams et Moumy, jeunes filles africaines de Paris.

■ L'opération Bulles en fureur ! est une opération pilotée par le Centre National de la Bande Dessinée et de l'Image d'Angoulême (16). Elle est organisée avec la PJJ depuis 15 ans. Il s'agit d'une organisation proche de celle de « Des cinés la vie ! », mais consacrée au dessin et à la bande dessinée.

■ www.cnbdi.fr

■ Les 30 ans d'un grand rendez-vous

Le festival de Clermont-Ferrand, carrefour mondial du court métrage

ALORS QUE LA PROCHAINE ÉDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT MÉTRAGE VA SE TENIR DU 1^{ER} AU 9 FÉVRIER, NOUS AVONS DEMANDÉ À GEORGES BOLLON ET ANTOINE LOPEZ, FONDATEURS DE LA MANIFESTATION, D'EN RETRACER POUR NOTRE MAGAZINE L'HISTOIRE ET LES ENJEUX.



© RONALD CURCHOD

L'IDOLE AUX MILLE REPROCHES

■ réalisation : Jérémie Guneau - France

WATERFRONT VILLA BONITA

■ de Yi-An Lou - Taiwan

© RONALD CURCHOD



En 1969, en situant l'un de ses chefs d'œuvre, *Ma nuit chez Maud*, à Clermont-Ferrand, Eric Rohmer donne son certificat de noblesse cinématographique à la capitale auvergnate. En 1978, en créant un festival à Clermont-Ferrand, ses fondateurs se doutaient-ils qu'ils mettaient en branle ce qui allait devenir le carrefour mondial pour le film court ?

Le Festival a été créé en 1978. Quelles sont les origines de la manifestation ?

Georges Bollon et Antoine Lopez : A cette époque il existait un ciné-club universitaire important qui organisait des séances de cinéma correspondant au travail d'une salle d'art et essai. En 1978, nous avons rencontré Jacques Tati, déjà assez âgé et malade, et pourtant très intéressé par le travail des jeunes cinéastes. Il a attiré notre attention sur le court métrage qui à l'époque n'intéressait que peu de personnes. Et pourtant la production était assez importante et donc les films très peu vus. Aussi nous avons organisé en 1979, dans le cadre du ciné club, une semaine du court métrage. Et là, une sorte d'évidence s'est faite : les réalisateurs débarquaient avec la bobine sous le bras, le public suivait, les débats étaient passionnés. Un monde existait qu'il fallait mettre en lumière et développer.

Trente ans après, le Festival est devenu le carrefour mondial du court métrage.

G.B. et A.L. : Il y a eu trois éditions de la manifestation dans le cadre du ciné-club avec très peu de moyen. En 1982, le ministère de la Culture et de la Communication a décidé de nous soutenir, les collectivités locales ont fait de même et nous avons pu organiser une manifestation plus ample avec compétition, jury, réalisateurs invités avec prise en charge... Le festival s'est développé petit à petit avec le temps avec un travail organisé en collectif. Nous avons toujours voulu inscrire le festival dans la durée, franchir des étapes graduellement : le marché en 1986, la compétition internationale en 1988, la multiplication des rétrospectives et des thématiques, la diversifications des lieux de projections... Par ailleurs, notre action a toujours pris en compte un vrai travail en direction des publics. Avoir des programmes de qualité n'empêche pas le

festival d'être populaire, bien au contraire. Il ne s'agit pas de faire de l'audience mais de mettre notre travail en situation. Découvrir les cinématographies du Sud-Est asiatique [comme le propose la sélection « *Tropicale Mélodie* », *NDLR*] n'est pas contradictoire avec le travail en direction d'un comité d'entreprise ou d'un collège du Cantal. Encore faut-il en avoir les moyens. Par ailleurs, en amont et en aval du festival, se sont développées de multiples actions comme l'éducation aux images qui se nourrissent de la manifestation et qui en retour lui profitent.

Avec le marché du film, vous avez constitué le volet économique du festival.

G.B. et A.L. : A l'époque, il y avait nécessité de remettre le court métrage dans les circuits économiques. Aussi nous avons développé le marché avec l'idée que l'importante production de court métrage devait être mise en valeur y compris concernant les films non sélectionnés. Au début c'était une structure *a minima* avec quelques postes de visionnement et quelques invités. Comme le festival, le marché s'est développé pour arriver au stade actuel où il accueille près de 3 000 professionnels du monde entier. Toutes les catégories y sont représentées, de l'acheteur d'une grande chaîne de télévision au représentant du petit festival qui vient faire sa programmation [*le CNC y sera également présent*].

Quels sont vos projets pour l'avenir ?

G.B. et A.L. : Ils sont multiples. Il s'agit d'asseoir et de développer à la fois la manifestation et les autres activités que notre association mène sur l'année. Déjà nous avons développé des outils technologiques permettant une meilleure circulation des films: inscription en ligne partagée avec d'autres festivals (*Shortfilm-depot*), numérisation des œuvres pour une meilleure consultation professionnelle... Par ailleurs nous avons des projets de développement d'atelier voire, à terme, d'une école ou d'une antenne d'école de cinéma. Enfin, désirant toujours travailler en réseaux nous nous efforçons de renforcer les liens et développer des actions, en particulier au niveau européen, avec des festivals ou des structures qui partagent nos préoccupations.

Propos recueillis par Paul-Henri Doro



© RONALD CURCHOD

CAMERA OBSCURA

de Matthieu Buchalski,
Jean-Michel Dreschler,
Thierry Onillon - France

LA BOURSE DES FESTIVALS DU CNC À CLERMONT-FERRAND

- A la suite des préconisations du rapport Rocca, remis à Christine Albanel, sur les « Perspectives d'évolution du système français de diffusion du court métrage », le Centre national de la cinématographie (CNC) a mis en place une nouvelle modalité d'aide à la production de films courts.
- Après le Festival européen du film court de Brest, qui a inauguré ce nouveau dispositif avec le parrainage des Films Lazennec en novembre 2007, l'opération se poursuit avec le Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand et le parrainage de Christophe Rossignon et sa société Nord-Ouest, pour un soutien de 10 000 €. Le projet a été choisi par les membres de l'association Sauve qui peut le court métrage. La bourse sera remise au projet lauréat par Christophe Rossignon lors de la cérémonie de clôture du festival, le 9 février.

LE FESTIVAL DE CLERMONT-FERRAND, C'EST...

- 2 millions de spectateurs en 30 ans
- en 2008, la sélection française, c'est 59 films, dont ceux de réalisateurs comme Alain Cavalier, Sarah Moon ou Claudio Papienza
- La sélection internationale, c'est 75 films
- plus de 400 films au total
- 2800 professionnels présents au marché du court métrage

CLERMONT-FERRAND ET L'ÉDITION

- Plusieurs actualités, à l'occasion du trentième anniversaire du festival du court métrage. Côté DVD, d'abord, un double opus viendra répondre aux attentes du public, en reprenant les principaux prix et films. Un florilège très attendu. Côté édition « papier », un ouvrage nous racontera l'histoire du festival (sortie prévue au printemps 2008).

■ www.clermont-filmfest.com

■ Action éducative de l'orchestre de Lyon

La magie d'un grand Orchestre offerte à tous

L'ORCHESTRE NATIONAL DE LYON A CONSIDÉRABLEMENT DÉVELOPPÉ, DEPUIS QUELQUES ANNÉES, SES ACTIONS CULTURELLES ET PÉDAGOGIQUES EN DIRECTION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PUBLIC ET TOUT PARTICULIÈREMENT DES JEUNES. RENCONTRE

Les indications qui m'ont été données pour parvenir à l'auditorium en sortant de la gare de Lyon-Part-Dieu m'ont été bien utiles. Mais elles auraient été tout à fait superflues pour les centaines de milliers de Lyonnais qui, depuis de longues années, ont pris l'habitude de s'y rendre régulièrement...

Pourquoi s'y rendent-ils ? Parce que l'Orchestre national de Lyon est l'un des meilleurs orchestres européens et aussi parce que, depuis de nombreuses années, il multiplie à l'intention de ses différents publics les propositions les plus diverses. « S'ouvrir aux différentes catégories de public, en multipliant les actions d'incitation et d'accompagnement, confirme Anne Poursin, directrice générale de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, fait pleinement partie de nos missions ». Pour évoquer cet ensemble extrêmement riche et divers d'actions – et tout particulièrement celles concernant le jeune public – le magazine du ministère a rencontré Jérôme Thiébaux, responsable des actions culturelles et pédagogiques.



● DEUX ORCHESTRES ● POUR DE JEUNES MUSICIENS

- ■ Les jeunes qui participent à ces deux orchestres ont une pratique musicale et instrumentale. « *Ce qu'on leur apprend, précise Jérôme Thiébaux, ce n'est pas à jouer... mais à jouer ensemble, dans un orchestre.* »
- Créés en 2000, et dirigé par Christophe Talmont, les deux orchestres sont de niveaux différents : l'orchestre des juniors - qui rassemble des jeunes de 9 à 20 ans - est un orchestre d'initiation ; l'orchestre des jeunes - qui rassemble de jeunes instrumentistes âgés de 12 à 25 ans - est un orchestre de perfectionnement.
- L'orchestre des juniors donne un concert par an, à l'Auditorium. L'orchestre des jeunes effectue deux tournées de concerts en région.



ORCHESTRE DE LYON

■ Les formations de Harpes et les chœurs en action

Quand ces actions culturelles et éducatives ont-elles commencé à être mises en œuvre ?

Les Mercredis musicaux existent depuis plus de vingt ans et les Concerts scolaires également. Mais il est vrai que nos actions se sont beaucoup développées à partir des années 1998-2000, avec la création des Chantiers de la création musicale, dont nous fêtons les dix ans, et celle, en 2000, du service des actions culturelles et pédagogiques. C'est à ce moment-là que nous avons donné à ces actions – et notamment à celles qui concernent les jeunes – une nouvelle impulsion. Mais nous étions loin de partir de 0...

Vous venez d'évoquer les Chantiers de la création musicale. De quoi s'agit-il ?

Résultant d'un partenariat établi entre l'Orchestre national de Lyon, l'Éducation nationale et le Conservatoire de Lyon – cette action a pour objectif de mettre des enfants des écoles primaires – non musiciens – au contact de la création musicale, en les faisant participer à la conception et à la réalisation d'une œuvre. Trois groupes provenant de trois écoles de la ville de Lyon sont constitués et viennent chaque semaine, pendant un an, travailler à un projet de création avec – dans chaque groupe – un compositeur, des musiciens de l'orchestre et des musiciens du Conservatoire. Tout cela aboutit, en fin d'année, à trois concerts – de très beaux concerts ! – auxquels les enfants participent, aux côtés des instrumentistes. Pendant un an, ces enfants n'entrent pas seulement en contact avec les langages musicaux contemporains mais participent véritablement à des créations musicales. Ils mènent un projet à bout, en le perfectionnant sans cesse... et c'est évidemment, pour la plupart d'entre eux, extrêmement épanouissant.

Parlons maintenant des Concerts scolaires...

Ces concerts, proposés aux élèves du primaire et du secondaire de l'Académie de Lyon, nous permettent d'accueillir chaque année environ 12 000 élèves. Comme vous pou-

vez le constater en feuilletant le programme de cette saison, ces concerts sont très divers : ils vont du classique aux musiques du monde et des ciné-concerts à la découverte de l'orgue. Les enseignants sont invités, avant chaque concert, à préparer la venue de leur classe lors de séances pédagogiques... et un petit livre, intitulé « L'orchestre – des instruments à la musique », est donné à tous les enfants, à l'issue des concerts.

Pouvez-vous évoquer encore d'autres actions ?

Nous avons de nombreuses autres propositions, comme les Mercredis musicaux, des concerts pas comme les autres, qui permettent au jeune public de découvrir une œuvre, ou les Concerts familles, qui constituent de véritables spectacles autour de la musique et connaissent un grand succès. Mais il n'est pas possible de parler de tout dans un bref entretien... Je voudrais cependant évoquer rapidement les répétitions générales auxquelles nous convions des groupes scolaires et qui sont souvent suivies de parcours culturels, permettant aux jeunes, accompagnés de leur professeur, de découvrir les coulisses, les cintres, le foyer... Et j'aimerais également dire un mot du concert gratuit pour les étudiants, que nous organisons, chaque année, au mois de novembre, grâce au mécénat de la Caisse des dépôts. Avec une salle pleine à craquer et une extraordinaire qualité d'écoute, c'est, à chaque fois, un véritable événement. Les musiciens de l'orchestre aiment tellement cette soirée qu'ils l'attendent, chaque année, avec impatience.

Un mot de conclusion ?

Il existe un stéréotype que beaucoup de gens – et tout particulièrement des jeunes – ont en tête et qui consiste à penser qu'un concert est une manifestation plutôt ennuyeuse, avec des musiciens en habits jouant une musique peu accessible. Nous nous battons pour que ce stéréotype soit remplacé par une réalité que nous savons être différente et beaucoup plus séduisante. Nous nous démenons beaucoup pour cela, pour offrir des concerts aussi variés que possible et

pour les entourer d'un accompagnement pédagogique adéquat. Nous multiplions les actions... Mais toute cette énergie n'est pas dépensée en vain : de plus en plus réceptifs à toutes les formes de médiation, les publics, dans leur diversité, nous répondent et viennent savourer, à leur tour, le moment magique où un orchestre symphonique – soudain – commence à jouer...

Propos recueillis par Jacques Bordet



L'ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, PETIT HISTORIQUE

■ Héritier de la Société des Grands Concerts de Lyon, fondée en 1905 par Georges Martin Witkowski, l'Orchestre national de Lyon s'enorgueillit d'un passé prestigieux auquel ont contribué notamment André Cluytens, Charles Munch, Paul Paray et Pierre Monteux. En 1969, à l'initiative de la municipalité de Lyon et dans le cadre de la fondation des orchestres régionaux de Marcel Landowski, il devient un orchestre permanent de 102 musiciens, sous le nom d'Orchestre philharmonique Rhône-Alpes, avec comme premier directeur musical Louis Frémaux (1969-1971). Dès lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui le dote en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium de Lyon, d'une capacité de 2 000 places. Depuis la création de l'Orchestre de l'Opéra de Lyon en 1983, il se consacre – sous sa nouvelle appellation d'Orchestre national de Lyon – au répertoire symphonique. L'orchestre a collaboré avec de nombreux interprètes renommés, comme Martha Argerich, Jessye Norman, Kristian Zimerman, Radu Lupu, Yo-Yo Ma, Vadim Repin, Maxim Vengerov, Evgeni Kissin, Pierre-Laurent Aimard, Gil Shaham, Jean-Yves Thibaudet et Tabea Zimmermann. Il a accueilli de grands compositeurs, tels Luciano Berio ou Krzysztof Penderecki, venus faire travailler leurs œuvres et les diriger. Il a également fait découvrir en première audition mondiale, européenne ou française les pièces des plus grands créateurs de notre temps tels Pierre Boulez, Steve Reich ou plus récemment Marc-André Dalbavie et Thierry Escaich, compositeur en résidence de l'orchestre pour trois saisons à partir de septembre 2007. Sa direction musicale est actuellement assurée par Jun Märkl.

■ Auditorium-Orchestre national de Lyon, 84, rue de Bonnel – 69003 Lyon. Tél. : 04 78 95 95 00. www.auditorium-lyon.com

■ A la Galerie des Gobelins

Pierre Paulin, le design au pouvoir

ELU CRÉATEUR DE L'ANNÉE PAR LE SALON DU MEUBLE DE PARIS QUI VIENT DE SE TERMINER, PIERRE PAULIN DEMEURE POURTANT LE PLUS MÉCONNU DE NOS GRANDS DESIGNERS. POUR SES 80 ANS, PLUSIEURS EXPOSITIONS, DONT CELLE DE LA GALERIE DES GOBELINS, INAUGURÉE PAR CHRISTINE ALBANEL, LE PRÉSENTENT EN MAJESTÉ. ET EN PLEINE ACTIVITÉ.

- **A VOIR**
- « Le design au pouvoir » est à voir
- jusqu'au 27 juillet à la Galerie des Gobelins, 42 avenue des Gobelins
- 75013 Paris
- www.mobiliernational.culture.gouv.fr

C'est un des clous de l'exposition de la Galerie des Gobelins : un canapé deux places, signé Paulin. Cette nouvelle création, réalisée avec l'Atelier de recherche et de création (ARC) du Mobilier national, vient juste d'être terminée. Encore ne s'agit-il que d'un prototype, qui sera accompagné d'un fauteuil. L'un comme l'autre sont « *les héritiers directs de ses sièges dans lesquels on peut se lover comme dans un cocon* », commente Myriam Zuber-Cupissol, inspecteur de la création artistique au Mobilier national. Elle évoque aussi à leur sujet le « *souci d'enveloppement du corps* », une « *coquille* » ou encore un « *nid* ». Depuis quarante ans, ce sont là des constantes du travail de Pierre Paulin : souci du confort, suavité des lignes, repli et ouverture. Comme

FAUTEUIL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

■ 1987
Piètement sycamore, assise en contreplaqué moulé, mousse, tissus Placide-joliet, 102 x 80 x 48 cm
Paris, Mobilier National



« THE TONGUE », CHAUFFEUSES, F577

■ 1963
Structure tubulaire métallique, garniture mousse, tissus extensible
Ed. Artifort, 1967, Paris, centre Georges Pompidou, Musée national d'art moderne Puteaux, FNAC



CANAPÉ DEUX PLACES

■ Métal laqué bleu et aluminium peint rose fuscia, garniture en drap bleu Paris, Mobilier National



© COLLECTION MOBILIER NATIONAL - PHOTO OLIVIER ANSELLEM

PIERRE PAULIN

■ À l'Atelier de recherche et création, au Mobilier national, 2007

une fleur s'ouvrant et se refermant au gré des heures. Ou comme une femme, prompte à se retirer après s'être donnée. D'ailleurs, poursuit Myriam Zuber-Cupissol, « *l'habillage du canapé est fait de pétales rayonnants* »...

Mais quel est le miracle de ces formes arrondies, lisses et colorées, à la séduction très années 70, qui ont fait la fortune de Pierre Paulin ? Celles de ses sièges mythiques que sont devenus, dès leur sortie, le *Ribbon Chair* (Ruban) (1965), le fauteuil *Mushroom* (Champignon) (1963) ou la chaise longue *Tongue Chair* (Langue) (1967), présents dans les collections publiques du monde entier ? Quel est donc le moteur de Pierre Paulin ? Celui-ci ne préfère-t-il pas sa retraite cévenole au *buzz* parisien ? Sa vie de sensuel ascétique à celle de séducteur asséché ? Son destin de « *réalisateur d'objets* » à celui de l'esbroufe conceptuelle ? Ce qui est sûr, c'est qu'il préfère appeler ses créations par leur nom de code, « *n°560* ou *n°577* », et que son « *travail* » nécessite une rigueur et un sens du détail impressionnants. Suivons Myriam Zuber-Cupissol dans l'atelier du créateur. « *Il retouche, améliore, adoucit les courbes avec une détermination absolue, observe-t-elle. Puis, il reviendra maintes fois sur la densité des mousses, demandant plus de fermeté à un endroit et plus de melleux ailleurs* ». Résultat ? Des « *formes rigoureuses par leur construction* » et « *voluptueuses par leur tracé ondu-*

lant ». Ne s'agit-il pas de la meilleure définition du « *style Paulin* » ?

Pourtant, il entre dans le design un peu par hasard, presque par défaut : une blessure à la main l'empêche d'embrasser la carrière de sculpteur à laquelle il se destinait. Immédiatement, au Salon des arts ménagers, en 1953, ses premiers travaux, où se mesure l'influence du designer américain Charles Eames, sont remarqués. À partir de là, commandes et réussites se confondent : entre 1960 et 1970, Artifort édite ses célèbres sièges aux arrondis audacieux ; en 1969, il aménage le pavillon français à l'Exposition universelle d'Osaka avec des bandes de mousse ; en 1975, il réalise une gamme de produits pour Allibert, puis, en 1983, pour Calor. Ses matériaux favoris sont la mousse, le Stretch, le plastique, les tissus élastiques, autant que le bois ou le cuir. « *Etre moderne, c'est utiliser les technologies de son temps* », dit-il. À la Galerie des Gobelins, il proposera un fascinant aller-retour entre une rétrospective de son travail et les pièces patrimoniales qui l'ont marqué : tapis de la Savonnerie, fauteuils Louis XV ou Empire, mobilier de campagne de Napoléon. « *Quand j'ai vu celui-ci, je me suis dit : Ça, c'est du professionnel*, raconte-t-il à Arnaud Brejon de Lavergnée, directeur des collections du Mobilier national. *Un professionnel de la guerre, s'entend... Les emballages m'ont fait penser à l'armée américaine. Et les chaises pliantes sont celles que*



© ARCHIVES PAULIN

RIBBON CHAIR

■ Fauteuil, F582 1966. Armature en tube d'acier.. piétement en bois laqué, garniture en mousse de latex. Revêtement jersey de polyamide de Jack Lenor Larsen. Ed. Artifort Paris, centre Georges Pompidou, Musée national d'art moderne (AM 1996-1-3)

l'on retrouve dans nos grands magasins. C'est d'une modernité ! Pourquoi en France n'a-t-on jamais été capable de faire des choses aussi pratiques et aussi simples ? » Moderniste à tout crin, il a également le goût du passé, parle de son travail comme de la « *réécriture de la bergère ou du crapaud* » et retient de l'expérience de la Galerie des Gobelins « *un marivaudage avec le passé, un passé à la chinoise, un passé à l'italienne* ».

Et puis, il y a la rencontre décisive avec le président Pompidou. Paulin était-il prédisposé à rencontrer le pouvoir ? Pas du tout, dit-il, car « *le mobilier du pouvoir représente pour moi un effort considérable* ». Pourtant, son image va durablement rester attachée, à tort ou à raison, au rôle qu'il a joué dans l'aménagement intérieur de l'Élysée sous les présidents Pompidou et Mitterrand. Quand Georges Pompidou lui confie en 1972 l'aménagement du palais présidentiel, il lui demande « *de dessiner des choses nouvelles avec des matériaux nouveaux* ». Le

designer « *adhère totalement à cette idée de nouveauté totale, qui allait vers un goût qui lui semblait plus international* », souligne Catherine Geel, commissaire de l'exposition. Résultat : Paulin recrée des pièces à l'intérieur des pièces, en « *utilisant une structure amovible en métal recouverte de tissu* ». L'ensemble est ébouriffant d'intelligence pratique et d'imagination visuelle. Changement de ton avec François Mitterrand. « *À chaque fois le contexte est primordial*, explique Pierre Paulin, *et le président avait besoin de rapport à la tradition... ce qui fait que mon travail [sur le mobilier] n'a pas été ressenti de façon aussi brutale* ». Et aujourd'hui ? Il crée de nombreux prototypes, manifeste toujours la même curiosité multiforme et va participer, à New York, à la présentation de la donation qu'il a faite au MoMa, le premier musée à exposer les pièces du designer dans sa collection permanente.

Paul-Henri Doro

● PAULIN EN 2008

- **Janvier 2008** : Elu créateur de l'année au Salon du meuble
- **Février 2008** : Inauguration du Design au pouvoir » à la Galerie des Gobelins
- **Mars 2008** : Exposition au Grand-Hornu, en Belgique
- **Mars 2008** : Présentation de sa donation au MoMa, à New York

14 FÉV 20H00

www.palaisdetokyo.com

CELLAR DOOR bénéficie du soutien de:

DGZ Research - Dölger, Gréaud, Ziakovic -, Algeco, Le Plateau-FRAC Ile de France, Philips, PaintBall Connexion, La Manufacture du disque, l'Orchestre Philharmonique de Radio France, JRP|Ringier, Celador.

Partenaires média: les Inrockuptibles, France-Culture. Loris Gréaud tient à remercier M. Claude Berri et Yvon Lambert Paris, New York.

Le Palais de Tokyo bénéficie du soutien du Ministère de la culture et de la communication (Délégation aux arts plastiques).